

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

APPLICATION DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT CONCERNANT LES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société ID LOGISTICS dont le siège social est situé 410, route du Moulin de Losque, à Cavaillon (84300), a présenté aux préfets de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise, une demande à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter sur les communes d'Aulnay-sous-Bois (93) et Gonesse (95), deux entrepôts du site PSA, soumis à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, au titre des rubriques suivantes : 1510.1(A), 1530.1 (A), 1532.1 (A), 2662.1 (A), 2663-1.a (A), 2663-2.a, 1185.2 (DC), 1511.3 (DC) et 2925 (D).

**L'enquête sera ouverte dans les mairies d'Aulnay-sous-Bois (93) et de Gonesse (95)
du 22 avril au 24 mai 2014 inclus**

Cette enquête publique sera annoncée par l'affichage de l'arrêté inter préfectoral dans les mairies d'implantation de ces installations classées notamment, en mairies d'Aulnay-sous-Bois (93) et de Gonesse (95) ainsi que dans les mairies de Tremblay-en-France (93), Villepinte (93), Roissy-en-France (95), concernées par l'enquête publique.

Les mairies visées par cette enquête, doivent à cet effet, procéder à l'affichage de l'avis dans les emplacements habituels de leur commune dédiés à l'affichage.

L'avis annonçant le début de ladite enquête sera publié par voie de presse, aux frais de l'exploitant et par les soins du préfet de la Seine-Saint-Denis, coordonnateur de l'instruction de ce dossier, dans les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise, quinze jours avant le début de l'enquête et dans les huit premiers jours de celle-ci, conformément à l'article R.123-11 du code de l'environnement.

Toute personne qui aurait à présenter des moyens d'opposition contre ce projet ou à formuler des observations à son sujet, devra les faire connaître dans le délai d'un mois à compter du jour de l'ouverture de l'enquête publique, en les consignait sur les registres d'enquête pendant les heures d'ouverture des mairies d'Aulnay-sous-Bois (93) et de Gonesse (95). Elles pourront également transmettre leurs observations par écrit au commissaire-enquêteur dans les mairies précitées qui les annexera aux registres d'enquête.

Monsieur Jean-François BOULLET, ingénieur à la retraite est nommé commissaire-enquêteur titulaire pour conduire cette enquête. En cas d'empêchement, ce dernier pourra être remplacé par son suppléant Monsieur Francis VITEL.

Les dossiers de l'enquête publique contenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, sont déposés durant l'enquête dans les mairies d'Aulnay-sous-Bois (93) et de Gonesse (95) où ils peuvent être consultés par les intéressés. Le public peut également demander à consulter le dossier d'autorisation d'exploiter auprès des services des mairies chargées de la gestion de ces dossiers durant l'enquête publique : le service urbanisme de la mairie de Villepinte, le service communal d'hygiène et environnement de la mairie de Tremblay-en-France et le service urbanisme de la mairie de Roissy-en-France.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de recevoir les observations et les déclarations des intéressés en mairies d'Aulnay-sous-Bois (16, boulevard Félix Faure), pour le département de Seine-Saint-Denis et de Gonesse (66, rue de Paris), pour le département du Val-d'Oise, aux dates et heures précisées ci-après :

En mairie d'Aulnay-sous-Bois

Mardi 22 avril 2014 de 8 h30 à 12 h00 ;
Lundi 5 mai 2014 de 8h30 à 12h00 ;
Mercredi 14 mai 2014 de 14h à 17h30 ;
Samedi 24 mai 2014 de 9h00 à 12h30 .

En mairie de Gonesse

Samedi 26 avril 2014 de 9 h00 à 12 h00 ;
Mardi 13 mai 2014 de 14 h à 17 h30 .

A l'issue de cette enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies d'Aulnay-sous-Bois (93) et de Gonesse (95) et à la préfecture de la Seine-Saint-Denis aux heures et jours d'ouverture au public pendant un an.

Des informations peuvent être demandées auprès de l'autorité responsable du projet, Monsieur Thomas Duquesne, responsable immobilier et représentant la société ID LOGISTICS, au 410, route du Moulin de Losque, à Cavaillon (84300). La préfecture de la Seine-Saint-Denis accueille le public qui souhaite consulter le dossier à l'adresse suivante : bureau de l'environnement, 1, esplanade Jean Moulin, à Bobigny (93), en appelant au 01 41 60 56 17.

Le public peut obtenir communication des éléments de ce dossier de demande d'autorisation et formuler des remarques, sur les sites internet des préfectures des départements du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis, aux liens suivants : <http://www.val-doise.gouv.fr/> et <http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/>

La décision susceptible d'intervenir à la fin de cette procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.